

COMMUNE DE BONALÉA: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 005/AONO/C - BONALEA/CIPM/2021 DU 18 JANVIER 2021 POUR CONSTRUCTION DES FORAGES A PMH A LA CHEFFERIE DE MIANG ET AU CARREFOUR EEC KAKE, DANS LA COMMUNE DE BONALEA, DEPARTEMENT DU MOUNGO

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget communal, exercice 2021, le Maire de la Commune de Bonaléa, Autorité Contractante, lance pour le compte de sa Commune en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de CONSTRUCTION DES FORAGES A PMH A CHEFFERIE DE MIANG ET AU CARREFOUR EEC KAKE dans la Commune de Bonaléa, Département du Moungo, Région du Littoral.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- La foration ;
- L'équipement ;

- La fourniture et la pose de la pompe ;
- Les essais ;
- La construction du mur de protection avec portillon métallique ;
- L'analyse de l'eau ;
- La formation de l'équipe d'entretien.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de chaque opération est de 8 500 000 (Huit millions) francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou de la date indiquée dans ledit ordre de service.

5. Allotissement

Les travaux font l'objet de deux (02) lots.

LOT 1: CHEFFERIE DE MIANG

LOT 2 : CARREFOUR EEC DE KAKE

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais ayant les capacités administratives, techniques et financières requises. Aucun Soumissionnaire ne gagnera plus de deux (02) lots. Toutefois, les entreprises ayant des travaux abandonnés ou en cours de réalisation ne pourront pas prendre part à la consultation.

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par la Budget communal de l'exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au

Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa, B.P. 94 Nkapa ;
Tel : 652 02 68 57 / 696 48 69 09 / 699 05 39 55, dès
publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au
Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa, B.P. 94 Nkapa ;
Tel : 652 02 68 57 / 696 48 69 09 / 699 05 39 55 dès
publication du présent avis, contre versement d'une somme non
remboursable de 25 000 (vingt-cinq mille) francs CFA payable à
la Recette Municipale de la Commune de Bonaléa.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07)
exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées
comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la
Commune de Bonaléa, B.P. 94 Nkapa ; Tel : Tel : 652 02 68 57 /
696 48 69 09 / 699 05 39 55 au plus tard le 09 Février 2021 à
11 heures, heure locale, et devra porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 05/AONO/C-BONALEA/CIPM/2021 DU 18 JANVIER 2021
POUR CONSTRUCTION DES FORAGES A PMH A LA CHEFFERIE DE MIANG ET
AU CARREFOUR EEC DE KAKE, DANS LA COMMUNE DE BONALEA,
DEPARTEMENT DU MOUNGO
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces
administratives, une caution de soumission établie par une
banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des
finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un
montant de 170 000 (Cent soixante-dix mille) Francs CFA, et
valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale
de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif

requisites doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 09 Février 2021 à 12 heures, heure locale, par la Commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Bonaléa, à la Mairie de Bonaléa.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera au triple plan : administratif, technique et financier, selon les critères éliminatoires et les critères essentiels, et suivant le système binaire (oui/non).

Critères éliminatoires :

Il s'agit de :

- L'absence de la caution de soumission ;
- La présence de fausse déclaration ou de pièce falsifiée ;
- L'obtention d'une note inférieure à 78.95% à l'évaluation (15 oui sur 19);

- Le non-respect de 2 (deux) critères essentiels sur les 4 (quatre) ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- L'absence d'un sous-détail de prix unitaire ou forfaitaire ;
- La non-conformité du modèle de soumission.

Critères essentiels :

Les critères essentiels relatifs à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- La situation financière ;
- L'expérience ;
- Le personnel d'encadrement ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels.

Chacun de ces critères est validé après satisfaction de :

- 50% des conditions au moins, pour les critères à deux (02) sous-critères ;
- 70% des conditions au moins, pour les critères à trois (03) sous-critères ;
- 75% des conditions au moins, pour les critères à plus de trois (03) sous-critères.
- L'évaluation financière consistera d'abord à l'analyse de la cohérence des prix dans le
 - Bordereau des prix unitaires, le Détail quantitatif et estimatif et les Sous-détails des prix
 - unitaires et/ou forfaitaires, puis à la vérification des calculs afin de déterminer le montant réel des offres.

15. Attribution

L'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme administrativement, techniquement et financièrement, et évaluée la moins-disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Bonaléa, B.P. 94 Nkapa ; Tel : 652 02 68 57 / 696 48 69 09 / 699 05 39 55.

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

BONALEA le 18 Janvier 2021

Le MAIRE

MPOCKO Ernest

[Télécharger le DAO](#)